



ANNEXE.

Numéro du tarif	Marchandises	Droits d'entrée		
		Base	Quotité	Coeffi- cients de majora- tion
ex 126	Fleurs, boutons, feuillages, feuilles, herbes et rameaux pour bouquets ou pour ornements: a) frais ou simplement séchés . . . . .	100 kil.	150.—	—
ex 233b	Conserves de champignons . . . . .	100 kil.	40.—	2
ex 264	Vins préparés à l'aide de plantes aromatiques, de quinquina, ou d'autres substances médicamenteuses, ou ayant subi une préparation en vue de la fabrication du vin mousseux, ne titrant pas plus de 21 degrés de l'alcoomètre de Gay-Lussac, à la température de 15 degrés centigrades: a) importés en bouteilles . . . . .	Hectol.	380.—	—
ex 265	Vins autres, ne titrant pas plus de 21 degrés de l'alcoomètres de Gay-Lussac, à la température de 15 degrés centigrades: a) logés en bouteilles: 1. — mousseux . . . . .	Hectol.	360.—	—
ex 307m	Acide sulfurique ordinaire à 60° Baumé et moins . . . . .	Exempt		
430	Rubans encrés ou imprégnés de teintures pour machines à écrire, à calculer et similaires . . . . .	Valeur	10 %	
ex 489	Pelleteries simplement apprêtées: e) Lapin et lièvre . . . . .	Kil.	2.—	2
ex 677	Meubles en bois, non dénommés ailleurs: b) autres que sièges, plaqués et contreplaqués de toute espèce de bois:			
	1. — sculptés, incrustés, marquetés, décorés de mosaïques, ornés de cuivre, dorés ou laqués . . . . .	100 kil.	60.—	2.1
	2. — Moulurés . . . . .	100 kil.	20.—	2.2
	3. — Vernis ou cirés . . . . .	100 kil.	16.—	2.8
	4. — Autres . . . . .	100 kil.	16.—	1.1

Numéro du tarif	Marchandises	Droits d'entrée		
		Base	Quotité	Coeffi- cients de majora- tion
	<i>c)</i> autres que sièges, massifs:			
	1. — Sculptés, incrustés, marquetés, décorés de mosaïques, ornés de cuivre, dorés ou laqués . . . . .	100 kil.	60.—	2.1
	2. — Moulurés . . . . .	100 kil.	20.—	2.2
	3. — Vernis ou cirés . . . . .	100 kil.	16.—	2.8
	4. — Autres . . . . .	100 kil.	12.—	1.5
ex 681	Pinces à linge . . . . .	100 kil.	20.—	3
736	Papiers à reproduire gras, à décalquer pour crayon, pour style ou machine à écrire, dit carbone . . . . .	100 kil.	40.—	2
ex 757	Papiers, cartes et enveloppes à lettres: <i>a)</i> en contenants renfermant moins de 500 pièces, et tous articles de luxe ou de fantaisie . . . . .	100 kil.	60.—	3
ex 767	Ouvrages en papier ou carton durci, en carton-pierre, en pâte de bois, en cellulose, en fibre vulcanisée, en papier mâché, non dénommés ni compris ailleurs: <i>b)</i> autres: 3. — simplement moulés, comprimés ou durcis, avec ou sans reliefs . . . . .	100 kil.	16.—	3
ex 776 et ex 783 a	Journaux de mode . . . . .	Exempt.		
839	Plaques en verre pour la photographie, sensibilisées . . . . .	100 kil.	35.—	5
ex 903	Outils désignés ci-après, emmanchés ou non: <i>d)</i> Faux et faucilles . . . . .	100 kil.	25.—	3
	<i>n)</i> Tenailles et pinces de toute espèce pesant par pièce: — moins de 1 kilogramme . . . . .	100 kil.	20.—	3
ex 905	Outils non dénommés, ni compris ailleurs, pesant par pièce: — moins de 1 kilogramme . . . . .	100 kil.	25.—	3

Numéro du tarif	Marchandises	Droits d'entrée		
		Base	Quotité	Coeffi- cients de majora- tion
ex 936 c	Planches de cuivre polies pour la gravure et la photo- gravure . . . . .	100 kil.	20.—	3
ex 969 c	Planches de zinc polies pour la gravure et la photogra- vure . . . . .	100 kil.	12.—	3
ex 1016	Lames de rasoirs, de couteaux, de ciseaux: a) brutes et portant encore leurs bavures de coulage et de matricage . . . . .	100 kil.	20.—	3
	b) débarrassées de leurs bavures, sans autre ouvrai- son . . . . .	100 kil.	25.—	3
	c) ayant reçu une main-d'oeuvre supérieure, mais non finies . . . . .	100 kil.	60.—	4
ex 1018	Objets en plomb pur ou allié d'antimoine ou de zinc . .	100 kil.	400.—	
a) 2				
1049	Mécaniques Jacquard . . . . .	100 kil.	20.—	2
1050	Métiers à tricot et à bonneterie . . . . .	100 kil.	15.—	2
1052	Métiers à tulle, à broderie, à dentelle, à guipure . .	100 kil.	15.—	1.8
ex 1100e	Radiateurs pesant 50 kilogrammes et plus . . . . .	100 kil.	160.—	2.5
L.B.				
	Roues pesant 25 kilogrammes et plus . . . . .	100 kil.	160.—	2.5
ex 1153	Chaussons dits de Strasbourg . . . . .	100 kil.	200.—	3
a) 1				
ex 1154	Chaussures avec semelles en caoutchouc dites tennis .	Paire	0.75	3
b) 2				
ex 1155	Chaussures dites „bains de mer” . . . . .	100 kil.	100.—	3
b)				

Avis. — Règlement communal. — En séance du 22 août 1924, le conseil communal de *Bellembourg* a édicté un règlement fixant les taxes à imposer aux habitants de la commune du chef des avantages résultant pour leurs propriétés de l'établissement, le long de celles-ci, des conduites d'eau et des autres canalisations, ainsi que de l'exécution des travaux d'élargissement et d'empierrement des chemins communaux et ruraux. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. — 29 août 1925.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le jury d'examen pour le *droit* se réunira en session ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre au 9 novembre 1925, dans l'une des salles du Palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de Mes<sup>lles</sup> Charlotte *Altwies* de Remich, Rosy *Probst* de Luxembourg, MM. Adolphe *Belot* de Steinfort, Arthur *Benduhn* de Bascharage, Jean *Blasen* de Mainer, René *Capus* de Mondrange, Jean-Baptiste *Echternach* de Bonnevoie, Albert *Goldmann* de Dudelange, Georges *Govers* d'Echternach, Ferdinand *Hanff* d'Esch-s.-Alz., Jean *Kremer* de Beckerich, Joseph *Leidenbach* de Luxembourg, Emile *Peters* d'Ettelbruck, Jacques *Schwartz* de Luxembourg, Edgard *Weckbecker* de Luxembourg, et Ernest *Wurth* de Wormeldange, récipiendaires pour la candidature en droit; M<sup>lle</sup> Netty *Probst* de Luxembourg, MM. Felix *Arend* de Capellen, Robert *Elter* de Luxembourg, Pierre *Elvinger* de Walferdange, Edmond *Heldenstein* d'Esch-s.-Alz., Albert *Hippert* de Dudelange, Félix *Reding* d'Echternach, Félix *Rosch* de Bourscheid et Maurice *Sevenig* de Luxembourg, récipiendaires pour le premier examen du doctorat en droit.

L'examen écrit aura lieu pour la candidature en droit le jeudi, 1<sup>er</sup> octobre, et pour le premier doctorat en droit le samedi, 24 octobre prochain, chaque fois de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les épreuves orales sont fixées comme suit: pour M<sup>lle</sup> *Altwies* au samedi, 3 octobre, à 3 heures; pour M. *Belot* au lundi, 5 octobre, à 10 heures du matin; pour M. *Benduhn*, au même jour, à 3 heures de relevée; pour M. *Blasen*, au mardi, 6 octobre, à 3 heures; pour M. *Capus*, au jeudi, 8 octobre, à 3 h.; pour M. *Echternach*, au samedi, 10 octobre, à 10 heures du matin; pour M. *Goldmann* au même jour, à 3 h.; pour M. *Govers*, au lundi, 12 octobre, à 10 h.; pour M. *Hanff*, au même jour, à 3 h.; pour M. *Kremer*, au mardi, 13 octobre à 3 heures; pour M. *Leidenbach*, au jeudi, 15 octobre, à 3 h.; pour M. *Peters*, au samedi, 17 octobre, à 10 heures du matin; pour M<sup>lle</sup> Rosy *Probst*, au même jour, à 3 h.; pour M. *Schwartz*, au lundi, 19 octobre, à 10 h.; pour M. *Weckbecker*, au même jour, à 3 h.; pour M. *Wurth*, au jeudi, 22 octobre, à 3 h.; pour M. *Arend*, au lundi, 26 octobre; à 10 h.; pour M. *Elter*, au même jour, à 3 h.; pour M. *Elvinger*, au jeudi, 29 octobre, à 3 h.; pour M. *Heldenstein*, au samedi 31 octobre, à 10 h.; pour M. *Hippert*, au même jour à 3 h.; pour M<sup>lle</sup> Netty *Probst*, au jeudi, 5 novembre, à 3 h.; pour M. *Reding*, au samedi, 7 novembre, à 10 h.; pour M. *Rosch*, au même jour, à 3 h.; et pour M. *Sevenig*, au lundi, 9 novembre, à 3 heures de relevée. — 3 septembre 1925.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le jury d'examen pour la *philosophie et les lettres* se réunira en session ordinaire du 28 septembre au 20 octobre prochain, dans une des salles de l'Athénée à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de M<sup>lle</sup> Marie *Gretsch* de Luxembourg, MM. René *Schaaf* d'Esch-s.-Alz., Nicolas *Schaeffer* de Stadtbredimus, M<sup>lle</sup> Marie *Zoller* d'Oberpallen, récipiendaires pour le doctorat en philosophie et lettres; MM. Charles *Beringer* d'Echternach, Jean *Frank* de Diekirch; M<sup>lle</sup> Léonie *Krier* de Differdange, MM. Ernest *Ludovicy* de Luxembourg, Arnould *Nimax* de Luxembourg, Alfred *Rasquin* de Goesdorf, Emile *Wengler* de Luxembourg, récipiendaires pour la candidature en philosophie et lettres, préparatoire au doctorat en philosophie et lettres; MM. Salomon *Cerf* d'Esch-s.-Alz., Léon *Ewert* de Dippach, René *Frank* de Luxembourg, Nicolas *Haas* de Goetzange, Louis *Hencks* de Weicherdange, Léon *Kries* de Diekirch, Léon *Lefèvre* de Luxembourg, Emile *Raus* d'Aspelt, Léon *Schaus* de Luxembourg, Joseph *Schmit* de Stadtbredimus, Joseph *Speller* d'Echternach, Norbert *Steffen* de Contern, Edouard *Welschbillig* d'Athus, Constant *Wolff* de Diekirch, récipiendaires pour la candidature en philosophie et lettres préparatoire à l'étude du droit.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le lundi, 28 septembre, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les épreuves orales sont fixées comme suit: pour M<sup>lle</sup> *Gretsch*, au mardi, 29 septembre, à 9 h. du matin; pour M. *Schaaf*, au mercredi, 30 septembre à 2 heures; pour M. *Schaeffer*, au même jour, à 5 h.; pour M<sup>lle</sup> *Zoller*, au jeudi, 1<sup>er</sup> oct., à 2 h.; pour M. *Cerf*, au même jour, à 5 h.; pour M. *Ewert*

au vendredi, 2 octobre, à 5 h.; pour M. René *Frank*, au lundi, 5 octobre, à 5 h.; pour M. *Haas*, au mardi, 6 octobre, à 3 h.; pour M. *Hencks*, au même jour, à 5 h.; pour M. *Kries*, au mercredi, 7 octobre, à 5 h.; pour M. *Lefèvre*, au jeudi, 8 octobre, à 3 h.; pour M. *Raus*, au même jour, à 5 h.; pour M. *Schaus*, au vendredi, 9 octobre, à 5 h.; pour M. *Schmit*, au samedi, 10 octobre, à 5 h.; pour M. *Speller*, au lundi, 12 octobre, à 5 h.; pour M. *Steffen*, au mardi, 13 octobre, à 3 h.; pour M. *Welschbillig*, au même jour, à 5 h.; pour M. *Wolff*, au mercredi, 14 octobre, à 5 h.; pour M. Jean *Frank*, au jeudi, 15 octobre, à 2 h.; pour M<sup>lle</sup> *Krier*, au même jour, à 5 h.; pour M. *Ludonicy*, au vendredi, 16 octobre, à 4 h.; pour M. *Nimax*, au samedi, 17 octobre, à 4 h.; pour M. *Rasquin*, au lundi, 19 octobre, à 4 h.; pour M. *Wengler*, au mardi, 20 octobre, à 2 h.; et pour M. *Beringer*, au même jour, à 5 h. de relevée. — 3 sept. 1925.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le jury d'examen pour *l'art dentaire* se réunira en session ordinaire du 6 au 13 octobre 1925 dans une des salles du laboratoire bactériologique à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. Pierre *Bredimus* d'Imbringen, Georges *Delmarque* de Larochette, Théodore *Michel* de Luxembourg, Adolphe *Schmit* d'Esch-s-Alz., et Charles *Theves* de Junglinster, récipiendaires pour le grade de dentiste.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le mardi, 6 octobre, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les épreuves pratiques sont fixées: pour MM. *Bredimus* et *Delmarque* au mercredi, 7 octobre, pour MM. *Michel* et *Schmit* au vendredi, 9 octobre, et pour M. *Theves*, au samedi, 10 octobre, chaque fois de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures de relevée.

Les épreuves orales auront lieu dans l'ordre suivant: pour M. *Bredimus* le mardi, 13 octobre, à 2 heures; pour M. *Delmarque*, le même jour, à 4 h.; pour M. *Michel*, le mercredi, 14 octobre, à 2 h.; pour M. *Schmit*, le même jour, à 4 h.; et pour M. *Theves*, le vendredi, 16 octobre, à 2 h. de relevée. — 2 septembre 1925.

**Avis. — Bourses d'études.** — Le mandat de collateur des bourses *Lamormenil*, réservé au membre le plus âgé de la famille du fondateur, est devenu vacant par suite du décès de l'ancien titulaire.

Les personnes qui désirent exercer le droit de collation de la dite fondation sont invitées à faire parvenir au département de l'instruction publique leur demande accompagnée des pièces justificatives de leurs droits, pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain au plus tard. — 2 septembre 1925.

**Avis. — Postes.** — A partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain l'Administration des Postes et des Télégraphes mettra en circulation de nouveaux timbres-poste provisoires de 5 centimes (surcharge en noir sur 10 centimes — couleur verte) à l'effigie de la Grande-Duchesse. — 26 août 1925.

**Caisse d'épargne. — Déclaration de perte de livret.** — A la date du 27 août 1925, le livret N<sup>o</sup> 80200 a été déclaré perdu.

Le porteur du dit livre est invité à le présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'Épargne et à faire valoir ses droits.

Faute par le porteur de ce faire dans le dit délai, le livret en question sera déclaré annulé et remplacé par un nouveau. — 28 août 1925.

**Caisse d'Épargne. — Annulation de livrets perdus.** — Par décision de M. le Directeur général des finances en date du 26 août 1925, les livrets N<sup>o</sup> 65436, 173913, 271563 ont été annulés et remplacés par des nouveaux. — 28 août 1925.

**Emprunts communaux. — Tirage d'obligations.**

Communes et sections intéressées.	Désignation de l'emprunt.	Date de l'échéance.	Numéros sortis au tirage.						Caisse chargée du remboursement.
			100	200	300	400	500	1000	
Steinfort (Kleinbettingen Hagen et Steinfort) ...	32.000	1 <sup>er</sup> sept. 1925		19		30			Caisse communale
Kehlen (Olm) .....	8.000	1 <sup>er</sup> oct. 1925	43, 47						id.
Kehlen (Kehlen) .....	60.000	id.	11, 26, 29, 35, 40, 54, 65.				42		id.
Kehlen (Keispelt-Meispelt)	60.000	id.	18, 31, 40, 47, 56, 59, 67.				50		id.
Kehlen (Nospelt) .....	60.000	id.	12, 20, 48, 52, 57, 58, 61.				10		id.
Septfontaines (Greisch) .	35.000	id.	17, 55, 67, 72, 75, 77, 89.						id.
Heiderscheid (Eschdorf) .	8.600	id.	16, 34, 73.						Société lux. de crédit et de dépôts
Luxembourg (ancienne commune de Hollerich)	400.000 3½%	id.					13, 68, 104, 150, 168, 211	151, 211.	id.
Niederanven .....	30.000	15 oct. 1925.		39	33				Caisse communale.
Septfontaines .....	8.000	1 <sup>er</sup> nov. 1925	33, 67, 70.						id.
Luxembourg (ancienne commune d'Eich)	68.000	id.					6, 10, 74.		id.
Bascharage (Linger) ....	10.000	id.		26					id.
Esch-s.-Alz. ....	284.500 3½%	1 <sup>er</sup> déc. 1925					19, 69, 106, 121.	25, 46, 75, 133, 166, 188.	Société lux. de crédit et de dépôts

Luxembourg, le 2 septembre 1925.

**Avis. — Titres au porteur.** — Suivant exploit de l'huissier Mathias Hommel à Luxembourg, en date du 27 août 1925 il a été donné mainlevée pure et simple, entière et définitive de l'opposition formée par exploit du même huissier, en date du 26 janvier 1925, au paiement tant du capital que des intérêts échus et à échoir de dix parts sociales de la Société anonyme des Acieries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, ayant son siège à Luxembourg, portant les numéros 117012 à 117021 incl. sans désignation de valeur.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte des titres au porteur. — 27 août 1925.

Agents d'assurances agréés pendant le mois d'août 1925.

No d'ordre	Noms et domicile	Qualité	Compagnies d'assurances	Date
1.	<i>Kieffer Fr.</i> , vigneron, Machtum	Agent	Compagnie d'assurances „La Nationale Luxembourgeoise”, Luxembourg	3 août
2.	<i>Junck Théodore</i> , Rumelange.	id.	Compagnies Belges d'Assurances Générales (Incendie et Vie), Bruxelles.	13 „
3.	<i>Ney Pierre</i> , employé, Biwange.	id.	Compagnie d'assurances luxembourgeoise „Le Foyer”	13 „
4.	<i>Haller Emile</i> , clerc de notaire, Echternach.	id.	„Compagnie de Bruxelles” (Incendie)	13 „
5.	<i>Birckel Jos.</i> , employé de banque, Reckange (Mersch)	id.	„Oberrheinische Versicherungs-Gesellsch.” Mannheim.	27 „
6.	<i>Bivort Félix</i> , Esch-s.-Alzette.	id.	Compagnie d'assurance „La Nationale” (vie), Paris.	27 „

Luxembourg, le 2 septembre 1925.

**Avis. — Enseignement primaire.** — Il est porté à la connaissance des intéressés que l'examen pour le *brevet d'enseignement primaire supérieur* aura lieu aux jours suivants : l'examen écrit les 16, 17 et 18 septembre, et l'examen oral le 22 septembre prochain, pour les instituteurs et les institutrices. — 5 septembre 1925.

**Avis. — Titres au porteur.** — Suivant exploit de l'huissier Edouard *Goldschmit* à Remich, en date du 21 août 1925, il a été donné mainlevée pure et simple de l'opposition formée par exploit du même huissier en date du 30 mars 1925 au paiement tant du capital que des intérêts des obligations de l'emprunt grand-ducal 6% de 1922 Lit. C. de 1000.00 frs. N° 19639 et Lit. D. de 3000.00 frs. N° 6645.

Le présent avis est inséré au *Mémorial*, en exécution de l'article 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte des titres au porteur. — 25 août 1925.

**Avis. — Postes et Télégraphes.** — Une agence téléphonique qui s'occupe également de la transmission et de la réception des télégrammes est établie dans la localité de *Peltange*. Cette agence est ouverte pour les services télégraphique et téléphonique aux mêmes heures que le bureau préposé de Mersch. — 28 août 1925.

**Avis. — Règlements communaux.** — En séance du 4 mai 1925, le conseil communal de *Bettembourg* a modifié le règlement sur le transport des morts dans cette commune. — Cette modification a été dûment approuvée et publiée.

— En séance du 13 juin 1925, le conseil communal de *Bettembourg* a modifié le règlement sur la conduite d'eau de cette commune. — Cette modification a été dûment approuvée et publiée.

2 septembre 1925.